

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**Introduction aux théories et pratiques de l'orientation scolaire et
académique**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'EDUCATION

CODE : 983221U36D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2022,
sur avis conforme du Conseil général**

Introduction aux théories et pratiques de l'orientation scolaire et académique

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de se familiariser avec les théories et formes d'intervention en sciences de l'orientation ;
- ◆ de comprendre et d'analyser le fondement conceptuel qui sous-tend les situations professionnelles relevant de l'orientation scolaire et académique ;
- ◆ de situer la pertinence de l'orientation dans le contexte historique des évolutions éducatives et les contextes sociétaux.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ gérer un groupe-classe en tenant compte des caractéristiques du public cible, des aspects relationnels et communicationnels ;
- ◆ mettre en œuvre des activités d'enseignement et d'apprentissage variées en ayant recours à des méthodologies et à des ressources adaptées, en faisant référence à des contenus disciplinaires corrects et rigoureux et en plaçant l'apprenant dans des situations porteuses de sens, lui permettant de développer et d'intégrer des compétences ;
- ◆ évaluer des acquis d'apprentissage d'activités menées ;
- ◆ porter un regard réflexif sur sa pratique d'enseignant, de chargé de cours, de formateur et sur les points à améliorer au travers des axes didactique, socio psychopédagogique, communicationnel et relationnel.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Être porteur d'un titre de l'enseignement supérieur permettant d'accéder à une fonction de recrutement dans l'enseignement.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de définir et d'illustrer les principes et les fondements théoriques de deux principales formes d'intervention en sciences de l'orientation ;
- ◆ de porter sur elles un regard critique et argumenté, en les réinscrivant dans leur contexte.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles ;
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé ;
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions ;
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable de/d' :

- ◆ s'approprier le cadre dans lequel s'inscrit l'orientation scolaire et/ou académique (juridique, pédagogique, institutionnel) ;
- ◆ distinguer les approches adéquationnistes, développementales, sociocognitives, constructivistes, etc. ;
- ◆ expliciter et illustrer les notions centrales qui sous-tendent ces différentes approches (notions de psychologie différentielle, notions de psychologie du développement, théorie de la circonscription et du compromis, l'agent actif avec ses représentations et ses croyances, le sens de la vie et du travail dans un monde en changement, etc.) ;
- ◆ reconnaître les sources, facteurs et processus favorisant (ou entravant) les différentes formes d'intervention ;
- ◆ réinscrire ces différentes approches dans un cadre qui leur donne sens (personnalité, intérêts professionnels, compétences et valeurs ; réflexion sur l'adolescence ; sentiment d'efficacité personnelle, attentes de résultats et buts ; insertion dans des formes dominantes d'organisation et d'échange du travail ; projets de vie et grands défis sociétaux, etc.) ;
- ◆ porter un regard critique sur ces approches.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Introduction aux théories et pratiques de l'orientation scolaire et académique	CT	B	40
7.2. Part d'autonomie		P	10
Total des périodes			50